

TARIFS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Montant en € HT
Redevance d'assainissement collectif	
Part fixe annuelle	néant
Part proportionnelle par m ³	1,69
Tarif de réception et de traitement des effluents des collectivités voisine (absence de convention en vigueur)	
Part proportionnelle par m ³	1,69

Une redevance consacrée à la modernisation des réseaux, collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, s'ajoute à ces tarifs sur la facture d'eau. Un taux de TVA de 10% est appliqué à l'ensemble de ces tarifs

	Unité	Montant en € HT
Prestations diverses		
Frais d'accès au service	forfait	30
Contrôle de conformité des branchements dans le cadre de vente immobilière ou à la demande d'un usager (hors installation de type industriel ou immeuble collectif)	forfait	120
Contre visite à la demande de l'usager	forfait	60
Contrôle d'installation de type industriel ou immeuble collectif dans le cadre de vente ou à la demande de l'usager	forfait + coût horaire	Forfait de 75€ + Coût horaire selon barème ci-dessous
Tarif horaire agent, inclus déplacement (forfait d'une heure minimum facturée)	heure	45
Curage branchement suite négligence usager	forfait	250
Frais de duplicata de tout document nominatif concernant l'abonné	unité	10
Dépotage de matières de vidange à la station d'épuration de Sauvage Billetoix (Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne)	m ³	15€/m ³
Dépotage de matières de vidange à la station d'épuration de Sauvage Billetoix (autres communes)	m ³	20€/m ³
Dépotage de boue de station à la station d'épuration de Sauvage Billetoix	m ³	90€/m ³
Travaux		
Forfait branchement neuf réalisé dans le cadre d'une opération de renouvellement ou d'extension du réseau d'assainissement communal – Forfait pour un branchement d'une longueur inférieur ou égal à 5 mètres linéaire	forfait	720
Plus-value du mètre linéaire supplémentaire (au-delà de 5 mètres linéaire)	ml	72
Préparation de chantier, inclus prospection et autorisations de voiries, DT, DICT...	unité	80
Découpe de revêtement de chaussée ou trottoir	ml	5
Dépose/repose bordures ou canivaux	ml	88
Terrassement à une profondeur <1,3m pour canalisation de diamètre <300mm	ml	17
Terrassement à une profondeur >1,3m et <2 pour canalisation de diamètre <300mm	ml	28
PV pour terrassement en terrain rocheux	m ³	44
Terrassement à la main	ml	50
Terrassement par camion aspirateur excavateur	m ³	210
PV pour sujétions particulières dues à croisement d'ouvrage	unité	162
Fourniture et mise en place de matériaux de remblaiement de tranchée (sable et 0-31,5)	m ³	55
Confection et mise en place de béton	m ³	121
Mise en place feux tricolore	jour	75
Réfection provisoire de tranchée en enrobé à froid	m ²	44
Réfection définitive de tranchée en enrobé à chaud 120kg/m ²	cm/m ²	17
Recollement XYZ sur branchement neuf	unité	165
Fourniture et pose couvercle fonte pour tabouret de branchement	unité	205
Fourniture et pose de tube réhausse pour tabouret de branchement	ml	36
Fourniture et pose canalisation PVC de diamètre <300mm	ml	11
Fourniture et pose boîte de branchement	unité	308
Fourniture et pose culotte de branchement	unité	176
Fourniture et pose canalisation fonte de diamètre <200mm	ml	40
Mise en conformité branchement (compris terrassement et fourniture et pose boîte de branchement)	forfait	680
Remise à niveau de boîte de branchement	forfait	385
Branchement d'eaux usées d'un diamètre supérieur ou égal à 300mm et/ou à une profondeur supérieure à 2m et/ou d'une longueur supérieur à 15m ou travaux spécifiques (exécuté d'office ou à la demande de l'usager)	Selon coût de l'entreprise sous-traitante, majoré de 10% de frais de gestion administrative, métré, suivi de chantier	

Pénalités		
Frais pour absence de l'abonné à un RDV	forfait	60
Frais pour refus de rendez-vous après deux relances	forfait	120
Curage et nettoyage de branchement d'assainissement du fait de la négligence de l'abonné	unité	250
Raccordable non raccordé	m3	Somme équivalente à la redevance assainissement collectif majoré de 100%
Rejet non autorisé	m3	Somme équivalente à la redevance assainissement collectif majoré de 100%
Branchement non conforme (immeuble mal ou incomplètement raccordé)	m3	Somme équivalente à la redevance assainissement

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)*	Tarif en €
Biens à usage d'habitation (Maison individuelle, appartement, habitat collectif), hôtel, restaurant, établissement de restauration	15 € par m2 de surface de Plancher créée ou réaménagée
Bureaux, services, commerces, activités industrielles et artisanales	Part fixe de 500€ + 5€ par m2 de surface de Plancher créée ou réaménagée
Camping, caravaning, sanitaires publics	Part fixe de 200€ par sanitaire
Bâtiment existant avant la mise en place du réseau d'assainissement collectif et raccordable non raccordé, raccordé après l'instauration de la PFAC (2012)	Part fixe de 150€

*La PFAC constitue un droit d'accès au réseau d'assainissement collectif grâce auquel les usagers bénéficient de l'assainissement collectif. Elle n'est pas liée à des travaux de branchement, prestation faisant l'objet d'une facture distincte. La PFAC participe au financement de l'entretien, de la maintenance et du développement du réseau et des équipements de traitement des eaux usées.

La PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeuble ou d'habitation soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement (4 cas : construction neuve, démolition/reconstruction, extension de construction ou changement de destination, extension du réseau public lorsque l'habitation devient raccordable).

Dans le cas des lotissements et zones d'aménagement concertées, si au titre des équipements publics à la charge de l'aménageur, les ouvrages de collecte, transport et traitement des eaux usées, à la fois intérieurs et extérieurs au périmètre, correspondant aux constructions prévues, ont été inclus dans le programme, la PFAC ne pourra être réclamée. Dans le cas où seul le réseau interne est à la charge de l'aménageur, une pondération de 60% s'applique aux montants fixés précédemment.